

MONTMARTIN-SUR-MER

Bocage, patrimoine et convivialité

Retour sur la réunion publique
du 21 septembre 2024

Maîtrise d'ouvrage
Commune de Montmartin-sur-Mer
1 place Pierre Pigaux
50590 Montmartin-sur-Mer

Maîtrise d'œuvre urbaine
Atelier de l'Ourcq
architecture, urbanisme, paysage
139, rue Anatole France
93130 Noisy-le-Sec

Déroulé de la journée

La réunion publique s'est déroulée **le samedi 21 septembre** de la manière suivante :

- Un temps de **présentation le matin du Plan-Guide** dans sa version « martyre », c'est-à-dire en cours d'élaboration ;
- Un temps **d'atelier de conception collective** autour de deux tables et deux thématiques l'après-midi :
 - » Une table sur les « **espaces publics du cœur historique** »
 - » Une table sur le « **plan de circulation à l'échelle élargie du bourg** »

Ces échanges riches et fructueux nous ont permis de vérifier certaines propositions, mais également de mettre en lumière des sujets et des thèmes à approfondir dans le projet, soit à l'étape Plan-Guide, soit ultérieurement lors de son développement plus précis.



La présentation du matin, qui a aussi permis de faire le point sur l'avancement du projet de restauration de l'église

Les enseignements des ateliers

Les espaces publics du cœur historique

Sur la rue **Guillaume Lorfevre**, une concertation précise avec les riverains devra permettre de déterminer le nombre d'emplacements minimums à conserver pour les habitants. Le reste de la place a pour vocation d'être à dominante piétonne. L'idée de supprimer totalement la circulation (sauf riverains) a été évoquée, elle devra être approfondie. Sa mise à sens unique sera aussi une option à essayer, avec une vision globale de l'impact sur le reste de la circulation.

Toujours sur la rue Guillaume Lorfevre, les aménagements devront prendre en compte l'installation de nouveaux commerces.

Les habitants ont insisté sur la nécessité **d'élargir le trottoir sud de la rue Pierre des Touches** (coté Crédit Agricole). Une barrière pourrait être installée dans la partie la plus exposée du trottoir.

Sur la rue Pierre des Touches encore, à l'ouest du carrefour, une approche très précise des **entrées des riverains** sera nécessaire. Elle sera intégrée dès lors que le projet sera repris sur la base d'un relevé de géomètre.

Les toilettes publiques de la place du « Bon vieux temps » souffrent selon les habitants d'une mauvaise intégration urbaine. Explorer la possibilité de réorienter le bâtiment, ou de l'habiller de végétation. La possibilité d'un déplacement a été évoquée sur le parking d'entrée de bourg en contrebas. Le coût d'une telle opération devra être évalué.

Certains habitants ont évoqué la possibilité **d'optimiser le stationnement entre le centre médical et le supermarché**. Le rapport bénéfice/coût d'un tel réaménagement devra être évalué.

Le fait de **conserver des places devant l'église a été évoqué**. Des alternatives devront être proposées pour conserver la vue dégagée sur l'église et la mise en valeur de ce patrimoine majeur.

Quelques points d'attention ont également été soulevés. Nous en avons pris bonne note et nous les intégrerons à la réflexion lorsque le projet sera détaillé :

- **Attention aux pavés**, impraticables sur l'allée des Bourbonnais. Une option adaptée aux PMR, mais également à toutes les personnes avec des difficultés à marcher devra être recherchée.
- L'identification de **la piste cyclable sur la RD20** est à reprendre (par peinture au sol)
- Explorer la possibilité d'un **éclairage public qui s'allume lorsqu'on passe** (évaluer le rapport bénéfice/coût)

Le plan de circulation à l'échelle du bourg élargi

La rue du Clos d'Auguet a concentré une bonne partie des débats. D'une part, **l'absence de tourne-à-gauche** possible au niveau de son débouché sur la rue Franquet oblige à d'importants détours. D'autre part, certains regrettent **la vitesse excessive sur cette voie**.

Le projet devra ainsi explorer la possibilité de **régler le problème de visibilité et de permettre le tourne-à-gauche**. Une discussion préalable avec le département sera nécessaire pour évaluer la possibilité d'un aménagement.

Par ailleurs, **la rue du Clos d'Auguet sert de voie de contournement du centre-bourg** et des encombrements générés par le carrefour et les stops. Il y a donc du trafic de transit, à vitesse relativement élevée. Plusieurs alternatives sont à évaluer :

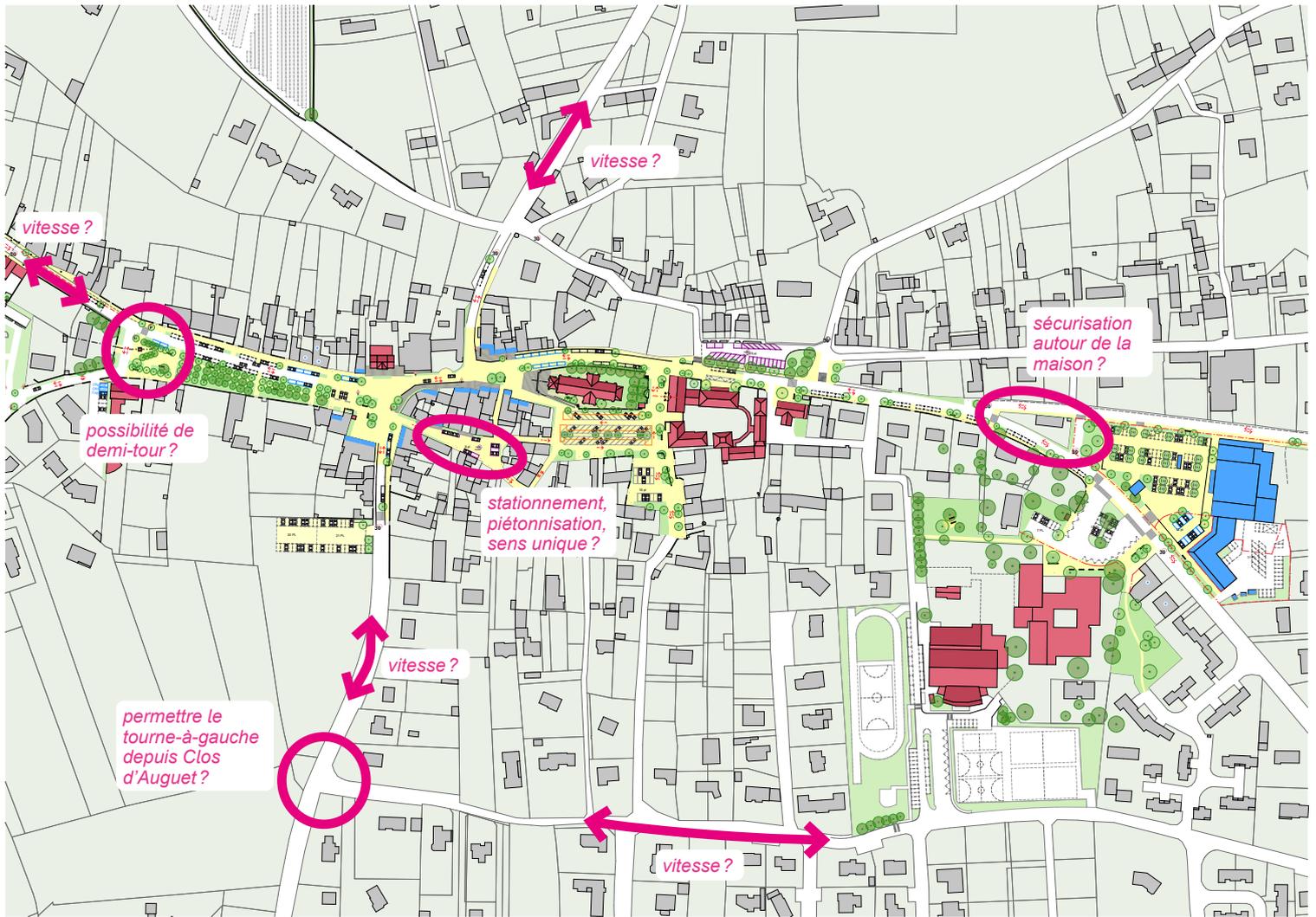
- Soit **accepter cette fonction de la rue du Clos d'Auguet**, qui sera encore renforcée si le tourne-à-gauche est rendu possible ;
- Soit **la couper en son centre pour stopper la circulation de transit**, ce qui va permettre de réellement pacifier la voie, mais qui demandera un parcours plus long pour les habitants qui sortent de chez eux en voiture...

L'insécurité des habitants de **la maison à l'angle entre la rue de la Foire et la rue du Clos** a été évoquée à de nombreuses reprises. Le projet devra prévoir à minima un trottoir permettant aux habitants de sortir en sécurité. Les sens de circulation autour de la maison pourront également être changés éventuellement. Il faudra mesurer l'impact sur la circulation globale.

Les voies autour du monument aux morts permettent d'utiliser celui-ci comme « rond-point », et donc aisément faire demi-tour en voiture au cœur du bourg. Cela est particulièrement pratique du fait du tourne-à-gauche impossible au bout de la rue du Clos d'Auguet... Une alternative devra donc être proposée, ou conserver cette fonction « demi-tour ».

D'une manière générale, tous les habitants ont noté **les vitesses excessives sur les voies d'approche du centre-bourg**, qu'il s'agisse de la rue de la Mer, la rue Franquet ou la rue André Pigaux. Les écluses prévues dans le projet devront donc être mises en œuvre avec attention pour réellement freiner cette vitesse. Certaines seront peut-être à ajouter plus en amont. La réduction de la vitesse permettra notamment aux vélos d'aller plus facilement à la mer depuis le centre-bourg.

Les habitants ont également noté **le problème de visibilité au niveau de l'intersection rue de la Mer/rue des Quéminets**. L'espace y étant très réduit, les solutions à apporter ne sont pas simples. Néanmoins, cette problématique devra être bien intégrée dans le projet, dans la mesure du possible.



Le Plan-Guide comme présenté lors de la réunion publique et la localisation des principaux points d'attention à creuser dans le projet